

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 29 octobre 2024 à 13 h au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, et madame Jessica Shank, trésorière.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Dérogation mineure 24-DM-02 : Demande d'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord, zone Re-131 – Recommandation 24-UR-07.**
- 5) **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 939 000 \$ qui sera réalisé le 8 novembre 2024.**
- 6) **Bornes de recharges électriques – Travaux d'installation à trois sites.**
- 7) **Station d'épuration du secteur Sawyerville – Travaux de valorisation et de disposition des boues.**
- 8) **Terrain commercial sur la route 251, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854) – Modification d'échéancier.**
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux

dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-10-9901

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2024 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Dérogation mineure 24-DM-02 : Demande d'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord, zone Re-131 – Recommandation 24-UR-07.

Résolution 2024-10-9902

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 24-DM-02 relative à l'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord en zone Re-131;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée comporte un garage attaché et un garage isolé;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la possibilité d'agrandissement conformément à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (numéro 24-UR-07);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 24-DM-02 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 165, rue Craig Nord en zone Re-131 (secteur Cookshire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 939 000 \$ qui sera réalisé le 8 novembre 2024.

Résolution 2024-10-9903 –

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 939 000 \$ qui sera réalisé le 8 novembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 939 000 \$ qui sera réalisé le 8 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-2014	157 500 \$
193-2014	121 800 \$
248-2018	591 500 \$
341-2023-A	270 000 \$
348-2024	1 101 945 \$
295-2022	696 255 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 193-2014, 248-2018, 341-2023-A, 348-2024 et 295-2022, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Haut-Saint-François
46, rue de l'hôtel-de-ville
East Angus (Québec)
JOB 1R0

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Cookshire-Eaton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 193-2014, 248-2018, 341-2023-A, 348-2024 et 295-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-10-9904 – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 193-2014, 248-2018, 341-2023-A, 348-2024 et 295-2022, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 novembre 2024, au montant de 2 939 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

187 000 \$	3,60000 %	2025
194 000 \$	3,55000 %	2026
202 000 \$	3,60000 %	2027
210 000 \$	3,75000 %	2028
2 146 000 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,65000

Coût réel : 4,12097 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

187 000 \$	3,60000 %	2025
194 000 \$	3,55000 %	2026
202 000 \$	3,55000 %	2027
210 000 \$	3,65000 %	2028
2 146 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,42400

Coût réel : 4,12790 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

187 000 \$	3,00000 %	2025
194 000 \$	3,00000 %	2026
202 000 \$	3,25000 %	2027
210 000 \$	3,75000 %	2028
2 146 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,23400

Coût réel : 4,14146 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

187 000 \$	3,50000 %	2025
194 000 \$	3,55000 %	2026
202 000 \$	3,65000 %	2027
210 000 \$	3,75000 %	2028
2 146 000 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,71927

Coût réel : 4,14614 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 939 000 \$ de la Ville de Cookshire-Eaton soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Bornes de recharges électriques – Travaux d’installation à trois sites.

Résolution 2024-10-9905

CONSIDÉRANT qu’à la fermeture de l’appel d’offres pour les travaux d’installation de bornes de recharges électriques de trois sites municipaux, à savoir : la Salle Guy-Veilleux, le Centre de santé Cookshire (GMF) et le Centre communautaire Johnville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables en sus)
CJS Électrique et Excavation Danny Prévost	26 800,00 \$
R.M. Électrique (excavation incluse)	31 158,27 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Bureau de projets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

D’ADJUGER le contrat pour les travaux d’installation de bornes de recharges électriques de trois sites municipaux, au montant de 26 800,00 \$ (taxes applicables en sus), à CJS Électrique et Excavation Danny Prévost, conformément à leur soumission datée du 7 octobre 2024 et aux documents d’appel d’offres;

D’AUTORISER le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2023 – P2 d’Hydro-Québec, tel qu’autorisé en date du 14 décembre 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7) Station d’épuration du secteur Sawyerville – Travaux de valorisation et de disposition des boues.

Résolution 2024-10-9906

CONSIDÉRANT l’appel d’offres numéro 2023-05.02 pour les travaux de pompage, conditionnement, transport et disposition des boues des étangs numéro 1A, 1B, 2A et 2B du secteur Sawyerville;

CONSIDÉRANT l’adjudication d’une première partie du contrat, soit pour la vidange et la mise en sacs des boues de la station d’épuration du secteur Sawyerville, à Simetech environnement inc. selon la résolution numéro 2023-06-9018;

CONSIDÉRANT QUE Simetech environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme de la seconde partie du contrat, soit pour les travaux de valorisation et de disposition des boues de la station d’épuration du secteur Sawyerville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Bureau de projets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

DE retenir les services de Simetech environnement inc. au montant de 92 585,81 \$ (taxes applicables en sus) pour réaliser les travaux de valorisation et de disposition des boues de la Station d'épuration du secteur Sawyerville;

D'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution;

D'autoriser le financement de cette dépense par l'excédent accumulé non affecté de la Ville pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Terrain commercial sur la route 251, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854) – Modification d'échéancier.

Résolution 2024-10-9907

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat pour le terrain commercial de la Ville situé sur la route 251, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854), selon la résolution numéro 2024-10-9896 datée du 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la demande de modification du promettant-acheteur relative aux conditions d'accomplissement de cette entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la prolongation du délai prévu à l'article F2.1 de l'Annexe F jointe à la promesse d'achat jusqu'au 12 novembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Période de questions.

Aucune.

10) Levée ou ajournement.

Résolution 2024-10-9908

Sur la proposition du conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 13 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe